



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 30164

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souhaite attirer l'attention de M. le ministre des sports sur le choix de l'hymne de l'équipe de France de rugby. Leur choix s'est porté sur une chanson de langue anglaise. Les sportifs français ont de ce fait contribué à la promotion de l'uniformité linguistique. Il lui demande de quelle manière il pourrait agir pour que les sportifs français soient également le vecteur de notre langue, en faisant sa promotion à travers ce genre de manifestations.

Texte de la réponse

Le ministre des sports informe l'honorable parlementaire que la fédération française de rugby a été saisie afin d'étudier ses remarques avec une attention particulière. Le ministère des sports s'attache à défendre l'usage de la langue française dans les grandes compétitions internationales, notamment lors des jeux Olympiques. A cet égard, l'Institut national de l'éducation physique et du sport (INSEP) réalise un travail de lexicologie pour chaque olympiade. Ainsi, le lexique pour les jeux d'Athènes 2004 sera traduit dans trois langues : français, anglais et grec. Par ailleurs, l'attention de Mme la directrice des sports, présidente de la commission ministérielle de terminologie et de néologie, et de M. le haut fonctionnaire en charge de ces questions au ministère a été appelée sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30164

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9585

Réponse publiée le : 3 février 2004, page 901